

CONVENTION DE PARTENARIAT

Monnaies Locales Complémentaires et finance éthique et citoyenne

Convention de partenariat

Réseau des Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes – MLCC Mouvement SOL, monnaies citoyennes vers le bien-vivre

Réseau des MLCC, monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net,

Contact : Philippe Lenoble, plenoble@free.fr , 06 02 32 83 54

Mouvement SOL, www.sol-reseau.org

Contact opérationnel: Andrea Caro, andreacaro@sol-reseau.org , 06 50 48 85 53

la Nef
finance éthique

La Société financière de la Nef est une société anonyme coopérative à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, agréée par la Banque de France. RC Lyon B 339 799 116 / NAF 6492 Z / ORIAS 09050786 / Siège social de la Société financière de la Nef -Immeuble Woopa - 8 avenue des Canuts CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex.



Entre : Le Réseau des Monnaies Locales Complémentaires et Citoyennes, représenté par Monsieur Philippe LENOBLE, en sa qualité d'administrateur de l'Association Agir pour le Vivant, gestionnaire de la Monnaie Locale « L'Abeille », et ci-après dénommé Réseau des MLCC.

Mouvement SOL, monnaies citoyennes vers le bien vivre, Association loi 1901, 4 rue Imbert Colomès 69001 LYON, n° SIRET 50900528600026 représentée par Monsieur Jean-Vincent JEHANNO, en sa qualité de Co-Président, et dénommée ci-après Mouvement SOL.

Et LA SOCIETE FINANCIERE DE LA NEF, société anonyme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS Lyon sous le numéro B 339 799 116 - APE 6492Z -ORIAS 09050786 située : Immeuble Woopa - 8 avenue des Canuts - CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex. Représentée par Monsieur Bernard HORENBEEK, en sa qualité de Président du Directoire, et dénommée ci-après La Nef.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Réseau des MLCC

Le Réseau des Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes (MLCC) constitue le regroupement des Monnaies Locales de France qui adhèrent aux valeurs communes énoncées collectivement dans le [Manifeste et la Charte des MLCC](#) et qui les mettent en pratique.

Ces valeurs traduisent une vision transformatrice pour assurer une transition vers un mode de vie juste et soutenable par la réappropriation de l'usage de la monnaie, comme outil économique et moyen pédagogique, pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage.

Ce réseau se définit comme un moyen d'échanges dans un esprit d'ouverture et de coopération pour permettre aux réflexions et actions menées de contribuer individuellement et collectivement à créer des conditions pour mieux vivre ensemble.

Mouvement SOL

Le mouvement Sol se définit comme un chemin et un laboratoire citoyen pour tendre vers le "bien vivre". C'est un espace de création d'outils et d'expérimentations dans des territoires de valeurs, une dynamique pour créer et valoriser nos vraies richesses.

Le mouvement est composé de citoyen-ne-s créatifs qui proposent des réponses innovantes aux défis du XXI^e Siècle afin de prendre leur bonheur en main, associés autour de la [Charte du Mouvement Sol](#) et notamment de la notion de territoire des valeurs.

Le Mouvement Sol est à la fois :

- un think-tank animant réflexions et débats pour porter un autre regard sur la richesse, la valeur et la monnaie ;
- un laboratoire d'innovations monétaires, concevant et expérimentant différents modèles de

systèmes d'échange coopératifs pour tendre vers ce qu'on appelle le "buen-vivir" et/ou la transition.

•un réseau national accompagnant et fédérant les porteurs de projets de Monnaies Locales Complémentaires et Citoyennes en France et en Europe.

La Nef

La Nef est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Créée en 1988, elle est agréée et contrôlée par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en qualité d'Établissement de Crédit Spécialisé.

Preuve de son engagement dans une démarche de transparence, la Nef est l'unique établissement bancaire français qui rend compte de l'ensemble des financements effectués chaque année grâce à l'argent confié par ses sociétaires et épargnants.

Sa mission est de fournir à ses sociétaires et clients les moyens d'être acteurs de la transition écologique et sociale de notre société. Fidèle à son principe fondateur « Pour que l'argent relie les hommes », la Nef crée des outils financiers de participation citoyenne pour mettre en marche et accompagner des nouvelles façons de produire, de consommer, d'entreprendre, d'habiter.

Préambule

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL en tant que réseaux et à travers l'action des Monnaies Locales Complémentaires qui en sont membres et la Nef poursuivent le même objectif de repenser les rapports économiques et les transactions financières en particulier en replaçant l'humain au cœur des échanges dans une approche transparente en circuit court de proximité.

Ces organisations outillent, suivent et accompagnent au quotidien les citoyens et les entreprises qui créent la société de demain, plus respectueuse de l'Homme et de son environnement.

La Nef, notamment à travers l'action de ses groupes locaux de sociétaires bénévoles, et les Monnaies Locales Complémentaires collaborent de longue date sur les territoires pour favoriser l'émergence d'initiatives économiques alternatives et promouvoir une finance éthique et citoyenne en circuit court. Qui plus est la Nef cherche à réemployer de la façon la plus éthique et transparente possible les fonds qui lui sont confiés.

Forts de cette proximité de vision et des liens resserrés entre leurs communautés sur les territoires, le Réseau des MLCC, Mouvement SOL et la Nef décident de renforcer leurs relations selon les dispositions de la présente convention.

Article 1 – Objet de la convention

L'objectif de cette convention est de renforcer les synergies entre le Réseau des MLCC,



Mouvement SOL et la Nef dans l'outillage des Monnaies Locales Complémentaires, dans le financement de projets à impact social, environnemental ou culturel sur les territoires et dans la sensibilisation à une économie citoyenne, transparente et en circuit court. Il s'agira de valoriser les actions, penser des messages communs, outiller les Monnaie Locales Complémentaires et proposer de solutions de financement adaptées aux besoins des professionnels¹ de leur réseau.

Toutefois, la présente Convention pourra évoluer dans le temps, notamment du fait que la Nef, dans son processus de transformation en banque de plein exercice, proposera de nouveaux produits et services à ses sociétaires et clients professionnels, et pourra ainsi enrichir les propositions de partenariat opérationnel.

Article 2 – Engagements de la Nef

La Nef s'engage dans le cadre de son activité aux professionnels à:

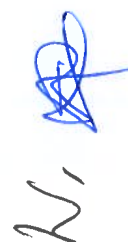
- Proposer ses livrets d'épargne pour les OSBL² aux Monnaies Locales Complémentaires membres du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL en qualité de partenaires de la Nef. Les démarches se font par les Monnaies Locales Complémentaires directement auprès des délégations professionnelles de la Nef. Les Monnaies Locales Complémentaires auront la possibilité de limiter la rémunération de leur livret pour impacter sur le coût des crédits octroyés par la Nef.
- Accueillir et étudier les demandes de financement³ des projets économiques des membres des Monnaies Locales Complémentaires.
- Mettre tout en œuvre pour proposer un effet multiplicateur d'au moins 2 entre les sommes collectées sur les livrets d'épargne pour les OSBL et les financements octroyés à des projets liés aux monnaies locales et d'autres projets situés sur le territoire d'intervention. Le livret d'épargne des monnaies locales ne sera toutefois pas pris en garantie pour le financement d'entreprises qui leurs sont liées.

La Nef s'engage dans le cadre de son activité de promotion de la finance éthique à:

¹ Sous réserve d'éligibilité aux critères de sélection éthique de la Nef à savoir être porteur d'un projet ayant un impact environnemental, social et/ou culturel avéré, dans la limite de l'offre commerciale proposée par la Nef. Tous les dossiers font l'objet d'une étude financière et économique approfondie qui détermine l'octroi d'un financement.

² Organisations Sans But Lucratif

³ Sur la base d'un dossier d'étude complet



- Construire et penser des messages communs et prises de paroles notamment lors des événements de mobilisation citoyenne (Université d'Eté, Fête des Possibles, Semaine de la Finance Solidaire, mois de l'ESS etc.) à destination d'un public large et peu sensibilisé.
- Mettre à disposition du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL les coordonnées actualisées des groupes locaux de sociétaires de la Nef, en vue de faciliter la mise en relation et l'émergence d'événements communs localement (annexe 1).
- Faire figurer le Réseau des MLCC et Mouvement SOL comme partenaire sur la page dédiée de son site Internet: <https://www.lanef.com/la-nef/partenaires/?target=reseaux%20partenaires>
- Créer un espace sur son site Internet dédié à la valorisation des relations et actualités de la Nef et des Monnaies Locales.
- Dans un souci de recherche de transparence, assurer un partage régulier et à minima annuel des projets financés par la Nef pour permettre au Réseau des MLCC et à Mouvement SOL d'identifier les projets en lien avec des Monnaies Locales complémentaires.
- Etre un relais des campagnes et temps forts du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL auprès de sa communauté, dans la limite de ses contraintes de calendrier de communication.
- Mettre à disposition du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL les outils et supports nécessaires à la promotion et à l'animation du partenariat.

La Nef s'engage dans le cadre du suivi de la convention à:

- Définir un référent salarié pour le suivi des engagements de la présente convention avec le Réseau des MLCC et Mouvement SOL (annexe 1).
- Assurer un suivi des relations en interne et réaliser au moins une rencontre bilan annuelle.
- Communiquer les actualités du partenariat aux collaborateurs concernés (équipes salariées du siège et des délégations professionnelles et sociétaires bénévoles).

Article 3 – Engagements du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL s'engagent dans leur appui au développement des Monnaies Locales Complémentaires et des initiatives économiques alternatives sur les territoires à:

- Informer leurs membres de l'offre d'épargne proposée par la Nef pour y déposer notamment leur fonds de garantie ainsi que de l'offre de finance participative www.zeste.coop.



- Informer les entreprises liées aux Monnaies Locales Complémentaires de l'offre de financement Nef et finance participative www.zeste.coop . Il conviendra de les inviter à mentionner leur relation avec les Monnaies Locales Complémentaires lors de leur entrée en relation avec la Nef pour leur demande de financement en vue d'une valorisation des campagnes en cours dans les communications de la Nef.

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL s'engagent dans leur promotion de la finance éthique et citoyenne sur les territoires à:

- Construire et penser des messages communs et prises de paroles notamment lors des événements de mobilisation citoyenne (Université d'Été, Fête des Possibles, Semaine de la Finance Solidaire, mois de l'ESS etc.) à destination d'un public large et peu sensibilisé.
- Faciliter la mise en relation entre les Monnaies Locales Complémentaires membres du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL et les Groupes Locaux de la Nef.
- Créer un espace sur leur site Internet dédié à la valorisation des relations et actualités de la Nef et des Monnaies Locales et proposer aux Monnaies Locales Complémentaires adhérentes de faire de même.
- Dans un souci de recherche de transparence, coordonner l'identification parmi les projets financés par la Nef de ceux en lien avec des Monnaies Locales Complémentaires.
- Etre un relais des campagnes et temps forts de la Nef et de la finance participative zeste.coop auprès de leur communauté.

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL s'engagent dans le cadre du suivi de la convention à:

- Définir un référent pour le suivi des engagements de la présente convention avec la Nef (annexe 1)
- Assurer un suivi des relations avec la Nef au sein du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL et réaliser au moins une rencontre bilan annuelle.
- Communiquer les actualités du partenariat à ses équipes et à ses membres.

Article 4 – Confidentialité

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL sont dûment informés que les informations communiquées dans le cadre de la présente convention peuvent être couvertes par le secret des affaires, des accords de confidentialité et/ou par le secret bancaire, conformément à l'article L 511-33 du Code Monétaire et Financier et les textes subséquents.

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL s'engagent à garder le secret le plus absolu sur les informations, documents, données auxquels il aura accès et qui sont couverts par lesdits secrets.

A cet égard, il est ici précisé que tout emprunteur à la Nef accepte l'application de l'article 4 du



règlement intérieur concernant la diffusion d'informations liées à son prêt.

Article 4 du règlement intérieur : « Dans le souci d'accroître la transparence dans l'utilisation des fonds confiés à la Société par les sociétaires et épargnants, tout emprunteur accepte, sauf avis contraire motivé de sa part, que son nom, son adresse, la nature de son activité, le montant et la durée du concours puissent être publiés, sans qu'il soit fait mention des conditions du concours. ».

Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL se portent fort du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants, et plus généralement de toute personne qui lui serait liée du respect de l'engagement de confidentialité prévu au présent article.

Article 5 – Protection des données à caractère personnel

Chaque Partie est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de la Convention.

Chaque Partie s'engage à assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel qu'elle aura à traiter dans le cadre de la présente Convention en mettant tout en œuvre pour empêcher que celles-ci ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les Parties conviennent qu'elles procèdent, chacune pour ce qui la concerne, aux formalités relatives au traitement des données à caractère personnel réalisé dans le cadre de l'exécution de la présente Convention conformément à ses obligations résultant de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

Article 6 – Litiges

Les litiges qui pourraient intervenir entre la Nef, Le Réseau des MLCC et Mouvement SOL à l'occasion de la présente convention, seront de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon.

Article 7 – Durée de la convention et résiliation

Cette convention est signée pour une durée de un (1) an. Toutefois, conformément à l'esprit de cette convention, celle-ci pourra être revue à tout moment sur demande de l'un des partenaires: toute modification fera l'objet d'un Avenant dûment régularisé par les parties.

Toute demande de modification et de rectification devra être concertée entre le Réseau des MLCC et Mouvement SOL avant d'être soumis à la Nef.

Elle pourra être reconduite de façon tacite pour une durée identique tous les ans, sauf dénonciation par l'une des parties à minima 6 mois avant la date butoir par lettre recommandée.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties des obligations prévues à la présente convention, ou en cas de manquement à l'une de ces obligations, et une semaine après la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, la présente convention sera résiliée de plein droit sans formalité judiciaire, aux torts exclusifs de la partie défaillante, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Fait en trois exemplaires, le 3 juillet 2018, à Vaulx en Velin

Pour Le Réseau des MLCC

Philippe LENOBLE

Réfèrent du Réseau des MLCC
Administrateur de l'association
Agir pour le Vivant, gestionnaire de la
MLCC l'Abeille

Pour Mouvement SOL

Jean-Vincent JEHANNO

Co Président

**Pour la Société financière de
la Nef**

Bernard HORENBEEK

Président du Directoire

Annexe 1

Coordonnées des référents

- Pour la Nef

Référente partenariat: Anne-Charlotte Pesce, Responsable des partenariats basée à Paris, ac.pesce@lanef.com, 01 44 87 44 80

Il s'agit du lien privilégié pour le suivi, l'animation et la communication sur le partenariat avec le Réseau des MLCC et Mouvement SOL

Les relations locales avec les Monnaies locales membres du Réseau des MLCC et de Mouvement SOL restent assurées

- Par la Délégation professionnelle du territoire pour les relations commerciales (livret d'épargne, demandes de financement):

<https://www.lanef.com/nous-contacter/?target=Professionnels%20et%20Collectivit%C3%A9s>

- Par les groupes locaux de sociétaires actifs de la Nef sur le territoire pour des échanges de visibilité et actions communes localement:

<https://www.lanef.com/vie-cooperative/la-nef-pres-de-chez-vous/>

- Pour le Réseau des MLCC


Référent technique et partenariats:

Philippe LENOBLE, plenoble@free.fr, 06 02 32 83 54

- Pour Mouvement SOL :

Référente technique et partenariats:

Andréa Caro, andreacarosol@sol-reseau.org, 06 50 48 85 53

9 

N. ~~AD~~

Annexe 2

Éléments de communication

- Consulter la page dédiée aux partenaires de la Nef

Cette page permet de reprendre les éléments de communication, le lien ne doit pas être directement diffusé

<https://www.lanef.com/espace-partenaires/>

- Offre de la Nef aux professionnels:

<https://www.lanef.com/professionnels/>

- Offre de la Nef aux particuliers:

<https://www.lanef.com/particuliers/>

- Plateforme de finance participative par le don :

www.zeste.coop

W-



